



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 20h20 par voie de vidéoconférence.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Procès-verbal du 4 mai 2020
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de réponses aux questions envoyés au conseil à l'avance
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Demande d'aide financière – Fondation Emergo
  - 6.2 Participation au Gala Méritas 2020 de l'école PGO
7. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
  - 7.1 Adoption du règlement 2020-280 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux
  - 7.2 Adoption du règlement 2020-282 modifiant le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
  - 7.3 Adoption du règlement 2020-283 modifiant le règlement 2019-274 afin de modifier les dates de versement des taxes municipales
  - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-284 modifiant le règlement 2008-098 sur la circulation et le stationnement
8. Administration et greffe
  - 8.1 Autorisation de signature – Servitude de passage et d'entretien pour le passage d'une piste cyclable Grande-Caroline
  - 8.2 Mise à jour du système informatique
9. Voirie
  - 9.1 Réfection de la branche 1 du Cours d'eau Soulanges - Décompte progressif # 1
  - 9.2 Inspection des bornes-fontaines
10. Loisirs
  - 10.1 Modification de la résolution 20-03-3929 – Coût du camp de jour estival
11. Ressources humaines
  - 11.1 Embauche des animateurs du camp de jour estival
  - 11.2 Embauche permanente du coordonnateur des services technique, de l'urbanisme, de l'environnement
12. Eau potable / Eaux usées
  - 12.1 Réhabilitation de la pompe de distribution #3 de l'usine de filtration – paiement de facture
  - 12.2 Remplacement de la pompe du puits Bellavance – paiement de facture
13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Levée de la séance

**Procès-verbal**

**Ouverture**



Monsieur Jeannot Alix, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h20. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2020 et 388-2020 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire  
Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4  
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5

formant quorum.

*Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.*

Est absent : Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**20-06-3972**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3973**

**Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3974**

**Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 1<sup>er</sup> juin 2020 pour un montant total de 478 204.67 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 1<sup>er</sup> juin 2020 au montant de 8 716.72 \$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 avril au 23 mai 2020 au montant de 60 990.44\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3975**

**Demande d'aide financière – Fondation Emergo**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Emergo adresse au conseil une demande afin de transformer la participation annuelle de la municipalité au Tournoi de golf de l'organisme en aide financière vu l'annulation dudit tournoi en raison de la Covid-19;



CONSIDÉRANT QUE La Fondation Emergo permet des services de répit à plus de 245 familles qui vivent avec une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important de soutenir l'organisme dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de faire un don de 350\$ à la Fondation Emergo, représentant le montant d'une participation individuelle au tournoi de golf.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3976**

**Participation au Gala Méritas 2020 de l'école PGO**

CONSIDÉRANT QUE l'école Secondaire P-G. Ostiguy tiendra un Gala Méritas virtuel des élèves mercredi le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce gala se veut la consécration du travail et des efforts constants de plusieurs élèves et permet de soutenir leurs objectifs et leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de confirmer un don de 150\$ à un élève de Rougemont s'étant distingué au cours de l'année scolaire.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3977**

**Adoption du règlement 2020-280 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 4 et 6 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, une municipalité dont le territoire est déjà divisé en districts électoraux est tenue de revoir la division pour toutes les élections générales;

CONSIDÉRANT QUE chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur, ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'électeurs a été modifié depuis l'adoption du règlement 2008-094, décrétant la division du territoire de la municipalité et que ledit règlement 2008-094 sera par les présentes abrogé;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été fait le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, soit deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises en ligne sur le site internet de la municipalité pour consultation et qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly, édition du 29 avril 2020;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement numéro 2020-280 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-06-3978

**Adoption du règlement 2020-282 modifiant le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2020;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, soit deux jours juridiques avant la présente séance et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public dès le début de la présente séance;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'inclure de nouvelles dispositions au règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le règlement numéro 2020-282 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-06-3979

**Adoption du règlement 2020-283 modifiant le règlement 2019-274 afin de modifier les dates de versement des taxes municipales**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a adopté le 9 décembre 2020, le règlement 2019-274 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2020;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en trois (3) versements;
- CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;



- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant les dates de versement de taxe foncière annuelle applicable sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2020;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, soit deux jours juridiques avant la présente séance et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 2019-274 et les dates d'échéance des taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le règlement numéro 2020-283 modifiant le règlement 2019-274 afin de modifier les dates de versement des taxes municipales. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.  
Vote pour : 5 Vote contre :

20-06-3980

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-284 modifiant le règlement 2008-098 sur la circulation et le stationnement**

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2020-284 modifiant le règlement 2008-098 sur la circulation et le stationnement, qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-284 et en fait la présentation. Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

20-06-3981

**Autorisation de signature – Servitude de passage et d'entretien pour le passage d'une piste cyclable Grande-Caroline**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont demande aux Industries Lasonde inc. une servitude relativement au passage de la piste cyclable sur la Grande-Caroline;

CONSIDÉRANT QU' un projet de contrat a été rédigé et présenté au conseil municipal et que ce dernier s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser la signature du contrat de servitude et d'autoriser le maire, Michel Arseneault et la directrice générale, Kathia Joseph, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rougemont, les documents officiels relatifs à l'octroi de la présente servitude et d'acquitter les frais relatifs à ladite servitude.  
Vote pour : 5 Vote contre :

**Mise à jour du système informatique**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-06-3982

**Réfection de la branche 1 du Cours d'eau Soulanges - Décompte progressif # 1**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Lacaille & Vincelette inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif 1 pour le projet de réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, Monsieur Yves Beaulieu, de la firme Consumaj, recommande le paiement du décompte;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de payer le décompte progressif 1 pour le projet de réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges au montant de 71 179,79 \$ incluant les taxes et la retenue contractuelle.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3983**

**Inspection des bornes-fontaines**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'inspection des bornes-fontaines sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'offre de service de SIMO Management inc. pour l'inspection annuelle des bornes-fontaines, au montant de 28.25\$ par bornes, soit un total approximatif de 2966.25 \$ (105 bornes-fontaines au total) sans l'option d'inspection des vannes.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3984**

**Modification de la résolution 20-03-3929 – Coût du camp de jour estival**

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Santé publique a autorisé les camps de jour malgré la pandémie actuelle de Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-03-3929 déterminait le coût du camp de jour de Rougemont et que ces coûts incluait les sorties;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel ne permettra pas la tenue de sorties pour les enfants du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de :

- Modifier l'horaire du camp de jour de 7h à 18h;
- Ne pas mettre en place un service de garde;
- Prioriser les résidents de Rougemont pour les inscriptions;
- Maintenir les coûts préalablement établis.

Vote pour : 5

Vote contre :

**20-06-3985**

**Embauche des animateurs du camp de jour estival**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la municipalité offre aux enfants de 5 à 12 ans un camp de jour durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs de camp de jour estival 2020, au salaire et aux conditions préalablement établit :

Catherine D. Jeanty	Virginie Ladouceur	Thomas Fortin Scott
Émilien Robillard	Audrey Cinq-Mars	Camille Sirois
Charles Dufour	Audrey-Maude St-Onge	Josué Gagné
Maude Poirier	Daphney Bussièrès	Emy-Rose Gill Petitbois
Léanne Cinq-Mars	Kim Boivin	Alice Lussier
Camille Paquette	Ulysse Lemay	Joël Forand
Ariane Meunier	Pierre-Luc Dufour	

Vote pour : 5

Vote contre :



20-06-3986

**Embauche permanente du coordonnateur des services technique, de l'urbanisme, de l'environnement**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des services techniques, de l'urbanisme et de l'environnement est entré en fonction le 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de l'employé était assujetti à une période de probation de six mois, laquelle a été complétée avec succès par l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'embaucher de façon permanente, Monsieur Stéphane Bibeault au poste de coordonnateur des services techniques, de l'urbanisme et de l'environnement. Les conditions d'embauche ainsi que les conditions salariales sont définies de manière plus complète à l'intérieur du contrat de travail de l'employé.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-06-3987

**Réhabilitation de la pompe de distribution #3 de l'usine de filtration**

CONSIDÉRANT QUE la pompe de distribution a nécessité une réhabilitation urgente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer la facture de Danovar inc pour la réhabilitation de la pompe # 3 de l'usine de filtration au montant de 12 243.68\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-06-3988

**Remplacement de la pompe du puits Bellavance**

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits Bellavance doit être remplacée afin d'assurer la stabilité de pompage de l'aquifère Vadnais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de payer la facture de Danovar inc pour le remplacement de la pompe du puits Bellavance au montant de 19 868.26\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-06-3989

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 2<sup>e</sup> jour de juin 2020

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Michel Arseneault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière